Les activités personnelles dans la classe coopérative

Le texte présenté ici est en fait l'introduction d'une étude sur le fonctionnement des institutions et des techniques mises en place dans la classe de l'auteur pour y aider à une autonomie de chaque enfant dans ses activités personnelles. Jean-Paul Boyer pratique la pédagogie Freinet dans une classe de perfectionnement mais les problèmes abordés ici concernent tous les enseignants quels que soient le lieu et le niveau où ils exercent, c'est pourquoi nous choisissons de publier ce texte en ce début d'année scolaire, en espérant qu'il suscitera des réactions, des témoignages. Nous publierons d'autres extraits du travail de Jean-Paul Boyer qui pourrait faire l'objet d'un publication in-extenso dans notre collection des Documents de L'Educateur.

L'organisation des activités personnelles, comme l'organisation générale dans la classe coopérative est un système très complexe sur lequel nous avons constamment à réfléchir afin qu'il serve au mieux les objectifs que nous définissons.

Une organisation du travail est nécessaire, pour garantir la libre activité de chacun, pour permettre à chacun d'accéder progressivement à une plus grande autonomie, par une prise en charge de sa vie et de son travail. C'est là l'un de mes objectifs majeurs.

La réflexion est nécessaire aussi, car nous savons que tout système très organisé peut produire des effets contraires aux objectifs que nous poursuivons, ceci doit attirer notre vigilance afin qu'une organisation trop poussée ne devienne pas un outil d'aliénation. A l'inverse, les mêmes effets peuvent se produire dans un système inorganisé dans lequel on laisserait les enfants se débrouiller.

L'enfant ne peut seul, sans aucun outil ou aide, du jour au lendemain « prendre en charge ses activités ». Ce n'est qu'à travers un long tâtonnement et de nombreux apprentissages qu'il pourra y accéder, par la création d'outils, de techniques, d'institutions qui aideront l'enfant, par une organisation coopérative du travail.

I - Qu'entendons-nous par organisation coopérative du travail ? Qu'est-ce que la classe coopérative en pédagogie Freinet ?

Nous parlons aussi d'autogestion pédagogique, il s'agit d'un système éducatif, dans lequel les enseignés prennent en charge leur propre formation et la vie du groupe auquel ils participent. Ce n'est plus le maître seul qui décide, son rôle est d'amener chacun vers une plus grande autonomie, par l'apprentissage du sens des responsabilités et de la coopération avec les autres.

L'autonomie est un objectif essentiel dans la classe coopérative, il s'agit de permettre à l'enfant d'apprendre à, gérer ses propres activités sans être sous la dépendance constante des autres, établir des projets personnels et de les mener à terme, mais être capable aussi de participer à notre vie collective, de participer aux prises de décisions, à l'organisation des activités... etc. Etre autonome, c'est être capable de réagir contre la soumission, cela exige une attitude active, et non une attitude passive... Ceci, très brièvement défini, s'inscrit dans un projet de société dont seront exclus tous les rapports de hiérarchie et de dominations et où l'on pourra enfin permettre à chacun de prendre en charge ses propres affaires, par la coopération. Il s'agit d'aider à naître un homme nouveau que l'on pourrait appeler Homme coopératif..., c'est une notion bien vague et bien floue encore qui repose essentiellement sur des hypothèses. Nous savons que l'école ne changera pas seule les choses, mais qu'elle y contribuera en mettant aujourd'hui en pratique les bases d'une autre éducation.

Développer l'autonomie de l'individu, ne signifie pas l'enfermer dans une attitude individualiste pour la seule gestion de ses activités, elle doit au contraire permettre à chacun d'avancer

vers une coopération plus grande, la coopération étant elle-même un outil pour accéder à plus d'autonomie.

La classe-coopérative se caractérise par un ensemble **d'activités diversifiées** qui fonctionnent grâce à une organisation minutieuse et des institutions multiples. Certains ont pu la comparer à une ruche ou une fourmilière, Jean Le Gal la définit comme « un système complexe cohérent en création permanente » (1).

Il s'agit de **créer un milieu de vie, un milieu vivant,** où chacun pourra faire les expériences nécessaires au développement de sa personnalité, pour un épanouissement réel de chaque individu par des savoir-faire et des savoir-être.

Créer ce milieu, c'est d'abord permettre que des activités existent et se développent :
— Activités d'apprentissages (manuels, intellectuels, physiques, esthétiques...).
— Information, documentation, recherche.
— Expression (peinture, texte, théâtre, musique...).
— Communication (entretien, correspondance).
etc.

C'est en même temps **permettre que ces activités soient gérées par l'ensemble du groupe maître-élèves,** et c'est peut-être là un point essentiel qui caractérise la classe coopérative. **Gérer les activités, mais aussi les relations, nécessite une organisation minutieuse du temps, de l'espace,** des responsabilités, **par des institutions** comme les conseils (2), les responsables (animateur de jour, animateurs d'ateliers), **par la création d'outils, de techniques** qui permettront à chacun de se repérer parmi toutes ces activités, d'évaluer son travail, de savoir où il en est.

L'entraide ou l'aide mutuelle est un élément fondamental en même temps qu'une valeur essentielle qui caractérise la classe coopérative Pédagogie Freinet, elle va à l'encontre de la com-

(1) Jean Le Gal. *« La classe coopérative en pédagogie Freinet».* Actes de la semaine UCI
(2) Conseil cf. page 2.

pétition et de la réussite individuelle qui caractérise le système scolaire classique basé sur l'élitisme.

Dans la classe coopérative, il y a en général trois formes d'activités :
— Collectives.
— Équipes-groupes de travail.
— Personnelles.

C'est autour de cette dernière forme d'activités, plus précisément la gestion des activités personnelles que sera centré mon thème de travail.

Gérer ses activités nécessite l'utilisation d'outils, de techniques et d'institutions. Il me faudra donc montrer comment ils influent favorablement sur les différents facteurs qui interviennent dans ce que j'appelle « prise en charge » (temps, espace, etc.) et en quoi ils font évoluer le degré d'autonomie.

II - Qu'est-ce que les activités personnelles ?

Les activités personnelles sont les activités propres à chacun, elles sont organisées par l'enfant lui-même au moment de la prévision de son travail sur son plan, alors que les activités collectives sont décidées et organisées par le conseil.

C'est un moment important de la vie de la classe, (deux à trois heures par jour), il recouvre :
— Des activités d'apprentissages (autour du lire, écrire, compter)
— Des activités graphiques, picturale, texte libre, journal...
— Des activités de recherches, documentations, expérimentatons...
— De la correspondance.
— Un temps d'ateliers (menuiserie, bricolages...) fixé à part à cause du bruit.

C'est un moment vital, car un groupe qui ne fonctionnerait que sur des projets collectifs sans permettre à ses membres de satisfaire à des activités personnelles me semblerait étouffant, contraignant. C'est à une harmonisation entre activités personnelles et activités collectives que nous devons tendre, pour garantir une libre évolution des individus.

Ces activités personnelles interfèrent d'ailleurs naturellement avec les activités collectives : le projet d'un enfant peut entraîner un travail au niveau du groupe (présentation d'un exposé, d'une recherche, d'un texte...).

Un travail à décision collective (lettre, fresque, enquête...) nécessite souvent que chacun y apporte sa part personnelle, une répartition du travail se fait alors entre tous pour faire avancer le projet commun.

L'organisation des activités personnelles revient à l'enfant lui-même, chacun prévoit sur son plan de travail (3), ce qu'il a à faire ; la décision de l'activité dépend :
— De l'enfant lui-même.
— Du conseil qui peut décider des activités obligatoires, dans le cas d'un projet commun à faire avancer : chacun assume sa part.
— Du maître, si je décide rarement (4), je suis un stimulateur au moins pour les activités d'apprentissages de certains enfants. J'exerce donc des contraintes pour que chacun accède au lire, écrire, compter qui est un de nos objectifs majeurs.

A travers cette présentation de ce que j'entends par classe-coopérative et activités personnelles, je voudrais aussi montrer la relation qui existe entre deux aspects importants : la socialisation et la personnalisation.

L'individualisation de l'enseignement, la personnalisation des apprentissages a toujours été un des principes premiers de la pédagogie Freinet. Tout enfant est unique, chacun a un rythme de travail propre, un bagage linguistique et culturel différent. Notre souci essentiel a toujours été de revendiquer le droit à la différence, le respect des identités culturelles personnelles :

... « Nous voulons organiser l'éducation dans le respect de la diversité sans soumettre les enfants à des modèles préétablis, mais en les acceptant tels qu'ils sont et en les aidant à l'approfondissement de leur personnalité ». (5) Les manuels scolaires vont à l'encontre d'une telle conception de l'éducation, c'est pourquoi, au sein du Mouvement Freinet, nous avons cherché à créer des outils adaptés, utilisables par tous les enfants et capables de respecter les rythmes de chacun, de favoriser les tâtonnements, en individualisant les apprentissages. Ces outils (fichiers autocorrectifs, livrets programmés... etc.) sont édités et diffusés par notre coopérative : la Coopérative de l'Enseignement Laïc.

En individualisant l'enseignement, notre objectif est aussi de rendre l'enfant responsable de son travail, afin qu'il devienne l'agent principal de sa propre formation. Personnaliser les apprentissages est un terme peut-être plus précis encore, il s'agit d'apprentissages propres à chacun, adaptés aux besoins et aux capacités.

Rendre l'enfant responsable de son travail, c'est lui permettre de programmer, d'organiser ses activités personnelles. C'est pourquoi le temps que nous y consacrons chaque jour est important, c'est un champ d'expérimentation qui favorise les divers apprentissages et tâtonnements.

III - Mais de quoi l'enfant a-t-il besoin pour organiser son travail ?

Un certain nombre de points que j'ai relevés, qui sont à observer :
— Etre capable d'utiliser un plan de travail :
• Prévoir ses activités.
• Réaliser les activités prévues.
• Se souvenir de ses activités.

MAIS AVANT TOUT

• Connaître les activités possibles et savoir les lire.

Prévoir, réaliser, se souvenir, c'est le rôle du plan de travail. Mais avant cela, il faut déjà connaître les activités possibles et savoir lire son plan. Certains enfants en sont à ce stade, ils ne peuvent remplir seul leur plan.

— Etre capable de travailler dans la classe dans un minimum de calme, sans se déplacer sans arrêt. Maintenir une certaine attention dans ses activités.

— Savoir concilier entraide et réalisation de son travail.

— Parvenir à une certaine stabilité dans son travail. Certains commencent une activité, puis arrêtent, recommencent autre chose...

— Savoir où on en est dans ses apprentissages, savoir utiliser les différents plannings, brevets ou échelles de niveaux. Etre capable d'utiliser l'autocorrection dans les fichiers et cahiers autocorrectifs.

— Etre capable de réguler son comportement, d'admettre l'animateur de jour. C'est là d'ailleurs un point pas du tout évident d'admettre quelqu'un investi d'un pouvoir d'animation, d'application des lois. C'est source parfois de conflits ou de règlements de compte.

— Etre capable d'animer les activités, d'accepter les lois communes.

— Etre capable de travailler seul durant un certain temps, accepter l'isolement.

— Etre capable de travailler au sein d'un groupe ou d'une équipe.

— Accepter que le maître ne soit pas toujours disponible parce qu'il doit aider chacun ou parce qu'il peut avoir aussi droit à des activités personnelles.

En personnalisant les activités, il ne s'agit pas d'isoler l'enfant, ce serait l'enfermer dans une attitude individualiste. Je l'ai dit précédemment, les activités personnelles ne sont pas coupées des autres activités de la classe, il y a un va et vient, une interaction constante, entre le collectif et l'individuel. **L'autre aspect majeur de la classe coopérative est la socialisation ;** en donnant le droit à chacun de prévoir, organiser ses activités, nous lui permettons d'exister en tant que personne capable d'assumer ses responsabilités. La vie coopérative, par le climat d'échanges et d'écoute qu'elle doit permettre, favorise pour chacun la prise de conscience qu'il appartient à un groupe social, **et aide en cela à une meilleure socialisation.**

Jean-Paul BOYER

---

(3) cf. chapitre consacré au plan de travail (p. 14 à 27)
(4) cf. chapitre consacré à la part du maître (p. 59 à 66)
(5) Collectif I.C.E.M.-Pédagogie Freinet : *Perspectives de l'Éducation Populaire* (p. 88). Petite collection Maspéro.